



Location d'engins, de véhicules et de matériels de
travaux publics pour les besoins de la Ville de
Sainte-Anne.

Avis d'appel public à la concurrence

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

VILLE DE SAINTE ANNE

1 Place Abbé MORLAND

97227 SAINTE ANNE

Téléphone : 05.96.76.73.06

E-Mail : secretariat@mairie-sainte-anne.fr

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un accord-cadre.

Objet de l'accord-cadre :

Location d'engins, de véhicules et de matériels de travaux publics pour les besoins de la Ville de Sainte-Anne.

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre

Type d'accord-cadre de fournitures : Location

Lieu principal de livraison :

Code NUTS : FRY20

CPV propre à chaque lot

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en marchés séparés*Informations sur les lots :***Lot n°1 Location d'engins TP****Lot n°2 Location de véhicules TP****Lot n°3 Location de matériels TP****Pour le Lot n°1 Location d'engins TP**

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 30 000.00 euros HT.

Pour le Lot n°2 Location de véhicules TP

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 20 000.00 euros HT.

Pour le Lot n°3 Location de matériels TP

Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 16 667.00 euros HT.

Ce marché est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de commande pour chaque lot.

Le montant maximum annuel de dépense est de 66 667.00 euros H.T soit 200 001 euros H.T sur trois ans.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

L'accord-cadre a une durée prévisionnelle de 36 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Avance : Aucune avance

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 5 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation de l'accord-cadre public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation de l'accord-cadre public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation de l'accord-cadre public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation de l'accord-cadre public.

Présentation de candidature :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Capacité économique et financière :

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel spécifique aux prestations objet de l'accord-cadre sur 3 ans.

▪ **Capacité technique et professionnelle :**

- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.

- Description de l'équipement technique et des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et indication des moyens d'étude et de recherche
- Certificats de qualifications professionnelles, et tout moyen de preuve équivalent, correspondant à :
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années
- une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution de l'accord-cadre
- Norme ou système de gestion environnementale requis:

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par pourcentage et notés sur :

1. Critère Prix des prestations pondéré à 60 %.
2. Critère Valeur Technique pondéré à 40 %.

Modalités de mise en oeuvre des critères

1. Critère Prix des prestations

Apprécié au vu des informations suivantes : BPU

2. Le critère Valeur Technique est défini par les sous-critères, pondérés par points, qui suivent.

Apprécié au vu des informations suivantes : du mémoire technique

2.1. Sous-critère Organisation et moyens humains proposés par le candidat pondéré à 20 points.

Apprécié au vu des informations suivantes du mémoire technique

2.2. Sous-critère Qualité pondéré à 10 points.

Précisions sur le sous-critère : Sera pris en compte dans le cadre des dispositions prises pour exécuter ce marché et les caractéristiques techniques des engins

2.3. Sous-critère Délai de livraison pondéré à 10 points.

Apprécié au vu des informations suivantes Du mémoire technique

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : 2025LOCATIONTP

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/06/2026

Date limite de réception des offres : 12/06/2026 à 12H:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par Mandat administratif.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour l'accord-cadre ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- En qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARTINIQUE

12 rue des citronniers

97233 Schoelcher

Tél: 0596716667

Courriel: greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

L'acheteur exige que les opérateurs économiques signent électroniquement le DUME (électronique) ou documents équivalents (DC1 et DC2).

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). La production d'un document d'habilitation, signé de façon électronique par chaque membre du groupement, sera exigé du seul attributaire.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- Pour les renseignements d'ordre administratif :

Ville de Sainte-Anne - Direction de la Commande Publique
Correspondant : Xavier PANCRATE / Stéphanie ABAUZIT
Adresse : Centre technique Guy LOUISON - Barrière La Croix
97227 SAINTE-ANNE
Adresse Internet : <http://www.marches-securises.fr>

- Pour les renseignements d'ordre technique :

Ville de Sainte-Anne - Direction des Services Techniques
Correspondant : Fabrice ROLLE
Adresse : Centre technique Guy LOUISON - Barrière La Croix
97227 SAINTE-ANNE
Adresse Internet : <http://www.marches-securises.fr>

Adresse de retrait des dossiers :

VILLE DE SAINTE ANNE
Adresse : 1 Place Abbé MORLAND
97227 SAINTE ANNE
Tél : 05.96.76.73.06
Courriel : secretariat@mairie-sainte-anne.fr